



jeudi, 15. Décembre 2016

SOMMAIRE Cliquez sur les titres pour lire les articles

Marché & Economie.....	2
<i>Projet de loi sur les douanes : Conformer la législation aux critères internationaux</i>	<i>2</i>
<i>Transport et travaux publics : Priorité aux projets rentables.....</i>	<i>2</i>
<i>Alimentation en Eau : Les grands consommateurs paieront plus cher.....</i>	<i>3</i>
<i>L'OPEP veut coopérer avec les pays non membres</i>	<i>4</i>
<i>Imposition des Grandes entreprises : Lancement de la télédéclaration et du télépaiement .</i>	<i>5</i>
<i>Algérie - Soudan : Renforcer les liens de coopération.....</i>	<i>5</i>
<i>Internet : Le très haut débit pour tous les Algériens en 2020</i>	<i>6</i>
Commerce	6
<i>Tassili Airlines : Nouvelle desserte Alger - El-Bayadh à partir du 29 décembre.....</i>	<i>6</i>
<i>Complexe sidérurgique d'El Hadjar : Bientôt des essais techniques à chaud</i>	<i>6</i>
<i>Le vice-président du Nigeria visite la ferme des frères Bellat de Boufarik.....</i>	<i>7</i>
<i>Nissan, Suzuki et Toyota, bientôt des usines de montage en Algérie</i>	<i>7</i>
Transactions & Contrats	8
<i>Champ gazier de Menzel Lejmat : Pertamina veut racheter les actifs de Repsol</i>	<i>8</i>
<i>Signature d'un partenariat entre AGB et CIAR.....</i>	<i>8</i>
Régions.....	9
<i>42 milliards de DA pour parachever la réhabilitation de la capitale</i>	<i>9</i>
<i>Le 2ème salon international des dattes à Biskra du 19 au 20 décembre</i>	<i>9</i>
<i>Concession de forêts récréatives à des investisseurs privés.....</i>	<i>10</i>



CCI ALGÉRO-FRANÇAISE

غرفة التجارة و الصناعة الجزائرية-الفرنسية

Siège social : 38 rue Abou Noues Hydra, Alger

Accueil & Bureaux : Villa Malgaïve

01 rue du professeur Vincent Telemly, Alger

Tél: +213 (0) 23 507 019

Fax: +213 (0) 23 507 032

cciaf@cciaf.org

www.cciaf.org

NOS EVENEMENTS SUR

WWW.CCIAF.ORG

Projet de loi sur les douanes : Conformer la législation aux critères internationaux

Source : El Moudjahid

Le ministre des Finances, Hadji Baba Ammi, a présenté hier le projet de loi sur les douanes devant la commission des finances et du budget de l'Assemblée populaire nationale, affirmant que le texte tendait à adapter la législation algérienne aux critères internationaux, pour assurer l'accompagnement des entreprises économiques et renforcer la lutte contre la contrebande et le blanchiment d'argent.

Le projet de loi amendant et complétant la loi sur les douanes en date de 1979, amendée en 1998, visait «la réforme de l'administration douanière dans les différents domaines d'intervention, en adéquation avec les exigences du nouveau modèle économique qui confère à l'entreprise un rôle essentiel dans l'économie», a indiqué M. Baba Ammi, lors d'une réunion présidée par Mahdjoub Bedda, président de la commission spécialisée, en présence du directeur général des Douanes, Kaddour Bentahar. Il a précisé, à ce propos, que l'amendement du texte de loi visait à promouvoir la mission économique des douanes afin de garantir un accompagnement optimal des entreprises, à travers la mise en place de mécanismes susceptibles de renforcer leur compétitivité dans un environnement économique exigeant neutralité et transparence. Il a souligné également que la mission sécuritaire des douanes sera renforcée, quant à elle, par le renforcement des textes liés à «la lutte contre la contrebande sous toutes ses formes, qu'il s'agisse d'armes, de devises fortes, de produits dangereux, de blanchiment d'argent ou d'import-export illicites ou tout autre commerce portant atteinte à la sécurité

publique, comme les produits nucléaires, radioactifs ou explosifs». En vue d'accomplir sa mission dans les meilleures conditions, l'administration des douanes se voit, en vertu de ce texte, conférer le droit de prendre connaissance de tous les documents liés à son activité sans opposition aucune, à condition que celle-ci garantisse une réciprocité quant à l'échange d'informations avec les autres administrations, a-t-il encore poursuivi. Selon le ministre des Finances, le texte de loi permet aussi à l'administration des douanes de conclure des accords de coopération avec les intervenants dans la chaîne du commerce mondial, dans le but d'améliorer le contrôle du commerce extérieur, et adopte clairement tous les concepts consacrés dans les accords douaniers internationaux auxquels a adhéré l'Algérie, notamment ceux conclus avec l'Organisation internationale des douanes et l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Dans le cadre d'une restructuration des mécanismes de contrôle, le texte propose le durcissement des dispositions de contrôle et de lutte contre la fraude et la mise en place de nouveaux mécanismes pour le suivi du transport maritime des voyageurs.

Il prévoit, en outre, l'accélération de la généralisation électronique des déclarations douanières et la création d'un guichet électronique unique, outre la relance des systèmes économiques douaniers pour promouvoir l'exportation hors hydrocarbures. D'autre part, le texte introduit le concept de contrôle après dédouanement pour vérifier l'authenticité des déclarations douanières en recourant aux registres, et celui de «la livraison sous contrôle» qui permet, sur la base d'une autorisation du procureur de la République, de libérer la marchandise saisie ou suspecte en vue d'un suivi. Concernant la déontologie de la profession qui reste un sujet important et sensible du point de vue de la crédibilité du travail douanier, le projet de loi énonce des

obligations et sanctions qui consacrent, dans leur ensemble, le devoir de réserve et l'obligation du secret professionnel.

Par ailleurs, M. Baba Ammi a estimé que le projet de loi garantissait l'ouverture des douanes sur leur environnement, à travers l'obligation de publier les législations et réglementations douanières justifiant la prise de nouvelles décisions et l'obligation d'informer les opérateurs des raisons ayant mené à la prise de nouvelles mesures avant l'entame d'une poursuite judiciaire. L'autre réforme non moins importante en matière de recours introduite par le projet de loi, les décisions de la Commission nationale des recours peuvent désormais faire l'objet de recours outre la création de commissions locales des recours. Dans le même contexte, le texte introduit une restructuration approfondie du contentieux douanier, à travers la clarification de la définition du contentieux douanier et la simplification des mesures, en sus de l'introduction du principe de réduction des sanctions en cas de maintien de la sanction tout faisant prévaloir la réconciliation en tant que moyen de règlement du contentieux. À la fin de la présentation du projet de loi par le ministre des Finances, la commission spécialisée a fait part de ses préoccupations liées au texte.

Transport et travaux publics : Priorité aux projets rentables

Source : El Moudjahid

Les projets à fort potentiel économique, à l'exemple de l'autoroute des hauts plateaux, dont les travaux ont été différés en raison de la crise financière, pourraient se trouver relancés grâce à des financements extérieurs ou émanant du privé algérien.

Le ministre des Travaux publics et des Transports, Boudjemaâ Talai, qui a affirmé hier, sur les ondes de la Chaîne 3 de la radio nationale que les grands projets rentables économiquement seront poursuivis, a indiqué que le gouvernement envisageait un cadre réglementaire pour trouver d'autres mécanismes de financement des projets économiques dans le cadre du Partenariat public-privé (PPP). « Nous sommes en train d'adapter notre réglementation au mode du financement public privé, d'autres formes de financement seront mises en place prochainement », a-t-il expliqué, tout en rappelant que le recours de l'Algérie à l'endettement extérieur « est envisageable pour les projets à forte rentabilité économique ».

Le ministre a soutenu qu'il fallait d'abord commencer par préparer la réglementation sur le partenariat public-privé avant d'établir des contrats. "Cette formule prévoit la possibilité pour les partenaires algériens ou étrangers privés et, probablement, avec des partenaires publics, de financer, réaliser, maintenir et exploiter des projets sous la concession de l'Etat", a-t-il expliqué ajoutant que « beaucoup de projets seront réalisés en dehors du financement public, à l'exemple de l'autoroute des hauts plateaux, s'il y a preneur. Il est question de tout projet à forte rentabilité économique dédié à tout type de transport (tramway, métro ou autoroute...) Toutefois, il faut que cette forme de réalisation soit d'abord adaptée à la réglementation algérienne », précise M. Talai. Pour rappel, le grand projet du port Centre d'El Hamdania (Cherchell), dont la mise en exploitation est prévue en 2021, est un projet qui sera réalisé avec un financement extérieur à travers un partenaire chinois.

Concernant le péage pour l'usage de l'autoroute Est-Ouest, M. Talai a indiqué que cette question n'était pas

encore envisageable puisque ce projet autoroutier n'est pas encore totalement achevé.

"Il faut d'abord achever le projet et les infrastructures d'accompagnement qui sont en cours de réalisation pour lancer cette option de financement de l'entretien de l'autoroute", a-t-il dit en rappelant que les 84 km restants, non achevés, se feront sans recours au financement étranger et livrables dans un délai de dix-huit mois.

En outre, Boudjemaâ Talai a exclu l'option de l'ouverture du transport maritime au secteur privé, indiquant que la solution pour renforcer la capacité de l'Algérie dans ce type de transport résidait, en plus du programme du renforcement de la flotte nationale, dans la consolidation du partenariat étranger.

« Je ne dirai pas que pour renforcer notre pavillon national, la solution réside dans l'ouverture au privé, mais j'ai opté pour la voie du partenariat avec plusieurs partenaires. Nous avons reçu plusieurs demandes et nous sommes en train de signer des contrats de partenariat", a-t-il relevé.

Concernant le segment de la plaisance maritime, le ministre a indiqué que son département allait attribuer des agréments pour tout ce qui est marina, bateaux-restaurants et plaisance maritime. « Le texte existe et les procédures sont en cours pour le traitement des dossiers d'agréments dont deux ont déjà été accordés », a-t-il fait savoir.

Pour ce qui est du transport ferroviaire, celui-ci « avance dans la bonne voie », estime le ministre des Transports et des Travaux publics. Environ 2.380 kilomètres sont en cours de réalisation, dont une partie a été livrée la semaine passée, a-t-il détaillé.

« La ligne Thenia vers Tizi-Ouzou sera livrée en 2017. Celle de Bejaia sera réceptionnée au plus tard en avril prochain ». Dans cette optique, M. Talai a rassuré les citoyens sur le fait que le transport restera toujours subventionné par l'Etat.

En effet, Talai a assuré que l'Etat continuerait à subventionner le transport urbain mais que celui-ci doit penser à des sources de financement pour compenser toute baisse de subvention, à l'exemple de la publicité dans les stations de métro. Pour le transport aérien, il a soutenu que l'acquisition de nouveaux aéronefs par Air Algérie avait été bénéfique, précisant que la moyenne d'âge actuelle de la flotte est de quatre ans tandis que la compagnie a augmenté considérablement sa capacité de transport en attendant l'ouverture prochaine de sept nouvelles lignes vers l'Afrique.

[Alimentation en Eau : Les grands consommateurs paieront plus cher](#)

Source : El Moudjahid

Après la probable augmentation de la tarification de l'eau pour les activités commerciales et industrielles annoncée par le ministre des Ressources en eau, en affirmant qu'une réflexion était engagée au niveau de son département ministériel sur la révision de la tarification de l'eau pour les grands clients commerciaux et industriels, notamment ceux ayant des activités connues pour leur large consommation d'eau, M. Abdelkader Quali, a indiqué, lors de sa visite de travail et d'inspection dans la wilaya de Tipasa, que la tarification de l'eau potable sera, également, revue à la hausse. Il a précisé que la hausse touchera les consommateurs qui dépasseront les 25 m3 par trimestre. « L'augmentation ne touchera pas 52% de la population. Mais plutôt les gros consommateurs. »

Il a fait savoir, entre autres, que cette nouvelle tarification est fondée sur le principe « qui consomme plus, paie plus », a-t-il indiqué. Cette catégorie de consommateurs représente près de 30 millions de personnes, selon les chiffres avancés par M. Ouali qui a rappelé que les autorités avaient adopté le prix de 5 DA le m3 alors que le coût des services d'alimentation et de raccordement est de 45 DA.

Ainsi, une tarification équitable de l'eau semble un moyen efficace pour inciter les usagers à adapter leur consommation à leurs besoins. Selon les décrets de 2005 et 2007 soulignant que la nouvelle tarification de l'eau est désormais axée autour du principe de couverture des coûts réels du service de l'eau par les redevances payées par les usagers.

En réalité, et selon les spécialistes, cette exigence a toujours connu des difficultés dans son application par le ministère des Ressources en eau qui « a tardé à réévaluer dans ce sens les bases tarifaires, à la fois pour les usagers domestiques et industriels, mais aussi pour l'usage agricole fixées aujourd'hui à 2,5 centimes d'euro le m3 ».

De ce fait, et comme il a été déjà annoncé par le directeur général de l'Algérienne des eaux (ADE), Merrah Zidane, qu'« il est nécessaire de réajuster le tarif actuel de l'eau pour préserver cette ressource dont la mobilisation coûte cher à l'Etat ». Soulignant que ce réajustement relevait des pouvoirs publics, M. Zidane a estimé qu'un réajustement tarifaire de l'eau était la seule solution, dans un premier temps, pour préserver cette ressource qui fait l'objet de gaspillage. « Il y a un énorme gaspillage de l'eau », a-t-il regretté en s'exprimant au cours d'un atelier sur le service public de l'eau tenu lors de la réunion des cadres du secteur des Ressources en eau et de l'Environnement.

Des pertes énormes pour l'Etat et l'entreprise

Le manque d'acceptabilité sociale par les usagers d'une hausse des tarifs de l'accès au service de l'eau explique en partie cette situation. Plusieurs spécialistes reconnaissent qu'une eau cédée à 10% de son prix n'engendre pas un usage rationnel de la ressource. Si dans l'inconscient collectif il est souvent admis « que l'eau est un don du ciel », la mobilisation, le stockage, le transfert, la production d'eau potable et la distribution de l'eau nécessitent pourtant d'importants engagements financiers.

D'après le DG de l'ADE, seulement 42% du volume d'eau potable produit actuellement est facturé, le reste (58%) est réparti en 30% sous forme de pertes dans les réseaux d'alimentation et le vol à travers des branchements illicites.

Le coût de production d'un mètre cube d'eau est estimé entre 60 et 80 DA, alors que l'Etat le cède au consommateur à 18 DA seulement.

Selon les chiffres avancés par M. Zidane, pour assurer un service public de l'eau, l'Etat subit des pertes énormes. Citant l'exemple de l'assainissement, le mètre cube d'eau épurée coûte 80 DA, le transfert d'un m3 d'In Salah-Tamanrasset 70 DA et celui produit par le dessalement d'eau de mer 80 DA. Ces coûts devraient augmenter avec l'augmentation du prix de l'énergie de 20% et celui du gasoil de 40%.

Ce responsable a averti quant à la nécessité de « placer l'eau comme priorité nationale » étant donné les potentialités hydriques limitées du pays. « Aujourd'hui, nous avons 17 milliards de m3, encore faut-il que le dérèglement climatique ne vienne pas influencer sur le

cycle de l'eau. Dans un siècle nous aurons 17 milliards de m3, alors que les besoins en eau potable, en irrigation et en industrie vont augmenter », a-t-il dit.

A terme, la seule solution de substitution à cette raréfaction de la ressource est le dessalement de l'eau de mer. « Donc, il faut penser à une tarification graduelle de l'eau », a-t-il recommandé. « Nous avons gagné une bataille, mais nous n'avons pas gagné la guerre de l'eau », a-t-il ajouté en référence aux efforts consentis par l'Etat durant ces 15 dernières années pour mettre le pays à l'abri du stress hydrique.

Sachant aussi que dans le seul secteur agricole, le programme quinquennal de réalisation d'un million d'hectares irrigués d'ici 2019 aurait besoin de 11 à 12,7 milliards m3 en année humide (pluvieuse), alors qu'en année sèche, un appoint de 3,3 milliards m3 serait nécessaire. Donc le but principal des autorités est de s'atteler à couvrir au mieux les besoins du consommateur, des industriels, des activités commerciales, agricoles, tout en les incitant à une meilleure préservation de cette source vitale.

L'OPEP veut coopérer avec les pays non membres

Source : El Moudjahid

Le secrétaire général de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP), Mohammad Barkindo, a indiqué que l'OPEP tentait de mettre sur pied un mécanisme de coopération avec les pays producteurs n'appartenant pas au cartel afin de ramener la stabilité sur les marchés.

Le plongeon des cours du brut, depuis la mi-2014, a entraîné une baisse très forte des investissements, évaluée à « plus de 300 millions de dollars en 2015 et

2016 », ce qui n'a plus permis de répondre aux demandes futures du secteur énergétique, a-t-il déclaré lors d'une intervention devant le Centre des études internationales et stratégiques (CSIS), un Think tank basé à Washington.

« Les ministres de l'OPEP ont décidé qu'il était temps d'agir », a poursuivi M. Barkindo. Ces derniers jours, les pays de l'OPEP et 11 pays non membres menés par la Russie ont conclu à Vienne une série d'accords aboutissant à une réduction de la production de près de 1,8 million de barils/jour. Effectifs au 1er janvier prochain, pour six mois, ils ont déjà eu pour effet de faire remonter immédiatement les cours du brut. « C'est la première fois que cela arrive entre nous et des pays non membres de l'OPEP », s'est félicité le Nigérian, saluant le niveau d'engagement « exceptionnel » atteint à Vienne. M. Barkindo a dit espérer que cette coopération « puisse poser des bases solides pour une nouvelle plateforme globale des pays OPEP et non-OPEP ». Celle-ci « permettra de créer un cadre structurel et d'avoir une coopération et un dialogue permanents afin de minimiser les effets des cycles sur les prix, en particulier la volatilité ». Le secrétaire général de l'OPEP a également souhaité renforcer le dialogue entre le cartel et les Etats-Unis, l'un des partenaires importants de l'Organisation et l'un des plus grands producteurs d'hydrocarbures au monde qui a bénéficié ces dernières années de la révolution du gaz et du pétrole de schiste.

La hausse attendue des prix poussera des pays non Opep à augmenter leur production

La perspective de prix du pétrole plus élevés en 2017 devrait pousser certains pays extérieurs à l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (Opep) à pomper plus de brut qu'accordé l'an prochain, a averti hier l'Organisation dans son rapport mensuel.

La production de ces pays devrait croître de 0,30 million de barils par jour (mbj) pour atteindre 56,50 mbj l'an prochain, après un repli de 780.000 barils par jour à 56,20 mbj. « Cela s'explique principalement par des attentes plus élevées en matière de prix pour 2017 », a expliqué l'Organisation basée à Vienne. Les principaux contributeurs à cette hausse seront le Brésil, le Kazakhstan et le Canada, qui compenseront des replis aux Etats-Unis, en Chine, en Colombie ou au Mexique, même si ces prévisions restent grevées par de nombreuses incertitudes, comme le rythme de la croissance économique ou l'évolution effective des prix. Les cours du brut ont déjà amorcé une forte remontée depuis l'annonce, le 10 décembre, d'un accord entre l'Opep et 11 pays hors Opep, dont la Russie mais pas les Etats-Unis, le Canada et le Brésil, pour limiter leur production. L'Opep s'est fixée un objectif de production de 32,5 mbj à compter de janvier, tandis que ses pays partenaires devraient réduire leur production de 558.000 barils par jour. Ces efforts sur la production devraient contribuer au « rééquilibrage du marché pétrolier au second semestre de 2017 », selon le rapport. Entretemps, la production mondiale a continué d'augmenter en novembre pour s'élever à 96,84 mbj, soit 0,53 mbj de plus par rapport au mois précédent. A elle seule, l'Opep a pompé à un niveau record de 33,87 mbj. Quant à la prévision de croissance de la demande mondiale, elle a été révisée en légère hausse pour cette année du fait d'une consommation plus robuste qu'attendu en Europe et dans certains pays d'Asie. Elle devrait croître de 1,24 mbj à 94,41 mbj en 2016, puis de 1,15 mbj à 95,56 mbj l'an prochain, a indiqué l'Opep.

[Imposition des Grandes entreprises : Lancement de la télédéclaration et du télépaiement](#)

Source : El Moudjahid

La Direction générale des impôts (DGI) lancera la semaine prochaine le système de télédéclaration et de télépaiement des impôts et taxes pour les opérateurs économiques relevant de la Direction des grandes entreprises (DGE), a-t-on appris hier auprès de la DGI. Un portail de téléprocédures, appelé « Jibayatic » (ta fiscalité), sera ainsi mis à la disposition de cette catégorie d'opérateurs, et ce, dans le cadre du programme de modernisation, élaboré par le ministère des Finances, visant l'amélioration de la relation numérique avec les contribuables. Le portail Jibayatic (www.jibayatic.dz) est un espace privé et sécurisé où plusieurs services seront offerts, indique la DGI. Il s'agit essentiellement de l'accès aux données d'identification, de la saisie assistée d'une déclaration d'impôts avec calcul automatique et choix d'options sous forme de listes déroulantes et d'une meilleure traçabilité et maîtrise des échanges avec l'administration fiscale grâce à un suivi précis des déclarations envoyées. En vue de vulgariser ce mode de déclaration et de paiement, une cérémonie de lancement officiel du portail Jibayatic aura lieu dimanche prochain au siège du ministère des Finances en présence des opérateurs économiques relevant de la DGE.

[Algérie - Soudan : Renforcer les liens de coopération](#)

Source : El Moudjahid

Engagés dans une perspective de diversification de leurs relations économiques, l'Algérie et le Soudan entendent ainsi mettre en œuvre une démarche concrète en matière d'exploitation des potentialités de coopération, dans les deux pays. La 34e édition de la foire internationale de Khartoum qui se tiendra du 23 au 30 janvier 2017, au Parc des expositions internationales de

Khartoum, au Soudan, est une opportunité pour les hommes d'affaires, algériens et soudanais, pour traduire sur le terrain, cette volonté affichée de développer un cadre de partenariat durable.

Un objectif exprimé à l'occasion de la visite d'Etat effectuée, en Algérie, en octobre 2015, par le président soudanais, Omar Hassan El Bechir, et du forum économique algéro-soudanais, organisé, en marge de cette visite. Le Premier ministre avait mis l'accent d'ailleurs sur « la nécessité de traduire la volonté des responsables des deux pays à tisser une coopération économique semblable aux liens d'amitié entre les Algériens et leurs frères soudanais ». M. Abdelmalek Sellal s'était engagé, en ce qui concerne la partie algérienne, pour concrétiser les directives du Président de la République « à aider les hommes d'affaires algériens dans leur mission d'intégration dans le circuit économique soudanais ».

Il avait également mis en avant l'importance du Soudan comme partenaire stratégique et fiable de l'Algérie au niveau de la région, et sur l'intérêt accordé par l'Algérie au renforcement de la coopération économique bilatérale dans divers domaines notamment, l'agriculture, l'énergie et l'industrie. Cette détermination à promouvoir les relations économiques entre les deux pays, conformément aux orientations des deux Chefs d'Etats, devra être consacrée à travers l'intensification des projets de partenariat entre investisseurs et hommes d'affaires des deux pays.

Dans cette optique, la foire de Khartoum, l'un des plus grands rendez-vous professionnels au niveau de l'Afrique du Nord, est censée offrir aux opérateurs des deux pays d'intervenir dans le cadre de réseaux d'affaires, dans les secteurs ciblés.

Internet : Le très haut débit pour tous les Algériens en 2020

Source : Algérie Focus

La ministre de la Poste et des Technologies de l'information et de la communication, Houda-Imane Feraoun, a affirmé mardi à Alger que l'ensemble de la population pourra disposer de l'Internet à très haut débit en 2020.

La ministre de la Poste et des TIC, Houda-Imane Feraoun, a en effet affirmé que tous les Algériens pourront être reliés au réseau Internet à très haut débit avant 2020. « Avant 2020, l'Algérie aura fourni l'internet à très haut débit à l'ensemble de la population », a-t-elle annoncé en marge de la cérémonie marquant le 54e anniversaire du quotidien gouvernemental Echâab. La ministre a affirmé que cet engagement était inscrit dans le programme du président de la République, Abdelaziz Bouteflika ».

Mme Feraoun a également assuré que du contenu 100% algérien sera lancé d'ici là, tout en réaffirmant la confiance qu'accorde son département aux fournisseurs et aux médias nationaux.

COMMERCE

Tassili Airlines : Nouvelle desserte Alger - El-Bayadh à partir du 29 décembre

Source : El Moudjahid

La compagnie aérienne nationale Tassili Airlines (TAL) lancera, le 29 décembre, une nouvelle liaison domestique régulière Alger-El-Bayadh-Alger.

Cette desserte, tous les dimanches et jeudis, entre dans le cadre de l'extension du programme d'exploitation de ses vols domestiques. Le lancement de cette ligne sera accompagné d'une tarification permettant à la population locale de profiter de ce nouveau service d'utilité publique dans les meilleures conditions de ponctualité, tarification et qualité de service, souligne TAL. TAL avait été créée, en 1998, dans le cadre d'une joint-venture entre Sonatrach et la compagnie Air Algérie, avant de devenir une filiale à 100% du groupe pétrolier depuis 2005. Avant de se lancer dans le transport régulier grand public, TAL transportait le personnel de Sonatrach et assurait des dessertes internationales réservées aux travailleurs de sociétés étrangères du secteur de l'énergie activant en Algérie. La compagnie qui possède, en toute propriété, une flotte de 12 aéronefs de divers types, dont la capacité varie entre 37 et 155 sièges, assure, outre des lignes domestiques, cinq dessertes à l'international, exclusivement vers la France, (Paris, Strasbourg, Marseille, Nantes, et Lyon), rappelle-t-on.

Complexe sidérurgique d'El Hadjar : Bientôt des essais techniques à chaud

Source : El Moudjahid

Les essais techniques à chaud du haut fourneau n°2 du complexe sidérurgique Sider El Hadjar (Annaba), dont les travaux de réhabilitation et de modernisation affichent 90% du taux d'avancement seront effectués « dans les prochains jours », apprend-on de responsables du complexe. Du résultat de ces essais à chaud sur ce fourneau, qui représente le cœur battant de la chaîne de la production du complexe, dépendra la fixation de la date de reprise de la production, à l'arrêt depuis plus de 12 mois, selon les mêmes responsables. Le complexe avait été mis à l'arrêt en juin 2015 pour permettre

l'engagement des travaux de réhabilitation et de modernisation dans le cadre du plan d'investissement engagé au profit du complexe pour un montant financier de près d'un milliard dollars, dont 900 millions dollars pour la réhabilitation, l'équipement et la modernisation du haut fourneau n°2 et des unités de production. Ce plan a été décidé après la chute du niveau de production du complexe sidérurgique à moins 300.000 tonnes/an d'acier liquide ayant conduit à la résiliation de l'accord de partenariat et la reprise par l'Etat de la totalité du capital du complexe devenu filiale du groupe public Imetal sous l'appellation de complexe Sider El Hadjar. Cette opération de réhabilitation permettra au complexe de produire vers 2017-2018 environ 1,6 million tonnes d'acier liquide. Elle a été parallèlement accompagnée d'un plan de formation ayant notamment ciblé les travailleurs du haut fourneau et les cadres gérants en vue de développer les modes de gestion et s'adapter aux nouveaux équipements. Le complexe Sider El Hadjar qui s'étend sur 800 hectares emploie actuellement 4.900 travailleurs. L'installation de son haut fourneau date de 1969.

[Le vice-président du Nigeria visite la ferme des frères Bellat de Boufarik](#)

Source : APS

Le vice-président du Nigeria, Yemi Osinbajo, a visité mercredi la ferme des frères Bellat de Boufarik, dans la wilaya de Blida, où il s'est enquis du processus de production.

Le vice-président nigérian, accompagné du ministre d'Etat, ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale, Ramtane Lamamra et du ministre de l'Agriculture, du Développement rural et de

la Pêche, Abdesselam Chelghoum, a été accueilli par les autorités locales.

Sur place, l'hôte de l'Algérie a visité les différents pavillons de la ferme, avant de suivre un exposé sur le processus de production, en commençant par l'éclosion des œufs de poulets, jusqu'à la phase d'abatage et de nettoyage.

Durant son exposé, le Président directeur général (PDG) du complexe Bellat, Lakhdar Bellat, a exprimé son souhait d'investir les marchés nigérian et africains.

La ferme des frères Bellat est une filiale du complexe Bellat, spécialisé dans la production et la commercialisation des produits carnés.

Selon les explications fournies sur place, la SARL- CVA Bellat, spécialisée dans la production et la commercialisation des produits carnés (Cachirs, pâtés rôtis fumés...), a été créée en 1970, avec 36 employés, assurant une production d'une tonne/J.

Aujourd'hui, grâce aux différents mécanismes de soutien à l'investissement productif mis en place par l'Etat, dans le cadre du programme présidentiel, ce complexe emploie un millier de travailleurs.

Il compte, en outre, six (6) sociétés de fabrication de différents produits (œufs, poulets, viandes blanches, cachir, margarine...).

Grace à une plate-forme de production lui ayant permis une autonomie de financement des matières premières de toutes ses filiales, ce complexe leader dans son domaine couvre un taux de 10% des besoins nationaux en produits carnés et dérivés, tout en s'appropriant, actuellement, à s'orienter vers l'exportation.

Le vice-président nigérian est arrivé, mardi à Alger, pour une visite officielle de deux jours dans le cadre du renforcement des relations d'amitié et de fraternité, entre les deux pays.

[Nissan, Suzuki et Toyota, bientôt des usines de montage en Algérie](#)

Source : Liberté

La deuxième session du club d'affaires algéro-nippon s'est tenue le lundi 13 décembre à Alger. Il y a été discuté des opportunités d'investissements qu'offre le marché algérien, du nouveau modèle de croissance économique, de la diversification de l'économie. À l'issue de la réunion, Mustapha Mekidèche, président du club et Masaya Fujiwara, ambassadeur du Japon à Alger, ont animé une conférence de presse conjointe pour faire la synthèse des débats animés lors de cette session. À cette occasion, le diplomate nippon a souligné le grand intérêt que portent les entreprises de son pays à l'économie algérienne.

Elles s'intéressent à un large éventail de secteurs et d'activités et veulent s'engager dans des projets concrets et passer de la parole aux actes. Et, des annonces de projets dans les pipes, Masaya Fujiwara en a fait, mettant ainsi l'accent sur trois plans de montage de véhicules en Algérie, portés par trois grosses sociétés japonaises : Nissan, Suzuki et Toyota. Nissan et Suzuki fabriqueront une série de modèles de véhicules.

Les contours du projet Nissan se précisent et l'accord qui s'y rapporte sera signé dans les tout prochains jours entre le constructeur nippon et l'État algérien. L'usine Nissan sera implantée dans la région Ouest, indique-t-on.

Le groupe Hasnaoui est le représentant de Nissan en Algérie. Il l'est depuis vingt-trois ans.

Le constructeur japonais affiche de l'ambition et désire se poser en acteur majeur dans une industrie automobile locale qui en est encore à ses débuts. Suzuki est dans la même dynamique. La Spa Elsecom automobiles en est le distributeur officiel en Algérie. Quant au Groupe Toyota, il construira des camions Hino. Dans le domaine des infrastructures, l'Agence japonaise de coopération internationale (Jica) est en train d'élaborer le "master plan stratégique" d'infrastructures de l'Algérie. Elle étudie aujourd'hui les possibilités d'une coopération technique et financière relative à l'extension du port de Béjaïa. Mustapha Mekidèche a expliqué que les sociétés japonaises sont ouvertes aux propositions de partenariat, un partenariat public-privé compris, et qu'elles étudient des formules de financement, épousant évidemment les contours du nouveau paradigme économique, allusion faite au nouveau modèle de croissance économique. Leurs secteurs de prédilection sont les énergies renouvelables, la mécanique et l'agroalimentaire, entre autres. Les opérateurs nippons semblent ainsi enthousiastes, dans un environnement fait d'obstacles. Que pensent-elles, par exemple, du 51/49 ? Pour le président du Club d'affaires algéro-japonais, cette disposition ne devrait pas constituer "une contrainte majeure". Au calendrier des visites officielles, Ramtane Lamamra, ministre des Affaires étrangères, va se rendre, en 2017, à Tokyo, une annonce faite par l'ambassadeur du Japon en Algérie. Masaya Fujiwara a, par ailleurs, indiqué que le volume des échanges entre les deux pays a atteint deux milliards de dollars. L'Algérie est le troisième partenaire commercial du Japon à l'échelle africaine. Le Japon occupe lui la 15e position dans le panorama des clients de l'Algérie dans

le monde. Sur un tout autre plan, le diplomate nippon a indiqué que son pays a mis sur la table 30 milliards de dollars d'investissement à injecter en Afrique dont 10 milliards dans les infrastructures.

TRANSACTIONS & CONTRATS

Champ gazier de Menzel Lejmat : Pertamina veut racheter les actifs de Repsol

Source : El Watan

Le groupe énergétique indonésien Pertamina a engagé des négociations pour racheter la participation de la société énergétique espagnole Repsol dans le champ gazier de Menzel Lejmat Nord (Illizi), a annoncé avant-hier Ahmad Bambang, vice-président de Pertamina, cité par des médias indonésiens.

«La situation financière de Repsol n'est pas bonne. Ils envisagent de tout vendre. Nous sommes toujours en train de négocier (l'acquisition)», a précisé le responsable indonésien, ajoutant que l'acquisition des actifs algériens de Repsol renforcerait la présence de son groupe en Algérie. Selon le même responsable, la société Pertamina, premier groupe pétrolier d'Indonésie en termes de production, a prévu d'acheter 35% de la participation de Repsol dans le domaine de Menzel Lejmat Nord en utilisant ses fonds internes.

Cependant, Ahmad Bambang a refusé de mentionner le montant des fonds que son groupe entend engager. A l'heure actuelle, la compagnie publique indonésienne, présente en Algérie depuis 2010, détient 65% dans le bloc Menzel Lejmat Nord. En 2013, Pertamina avait bouclé l'achat pour 1,75 milliard de dollars des actifs de

l'américain ConocoPhillips en Algérie, ce qui constituait sa première grande acquisition à l'étranger.

Avec cette acquisition, le groupe détient maintenant une participation de 65% dans le bloc 405 A, qui contient trois principaux champs pétroliers : Menzel Lejmat North, Ourhoud et EMK. En septembre dernier, le groupe public Sonatrach et Pertamina ont signé à Alger, en marge du 15e Forum international de l'énergie, un mémorandum d'entente pour approfondir leur coopération dans le domaine des hydrocarbures. Ce mémorandum constitue une réactivation de l'ancien cadre de coopération entre les deux compagnies de 2012 à 2014 englobant toutes les activités pétrolières et gazières.

Signature d'un partenariat entre AGB et CIAR

Source : Le Soir d'Algérie

M. André Guy Beyrouthi, directeur général adjoint de Gulf Bank Algeria, et M. Hassani Hocine, directeur général de la CIAR (Compagnie internationale d'assurance et de réassurance) se félicitent de la signature d'un partenariat pour la couverture des crédits à la consommation et le leasing, qui seront lancés incessamment par AGB.

L'accord signé avec la CIAR couvre plusieurs volets, à savoir la couverture insolvabilité et assurance véhicule sur les crédits à la consommation qui s'inscrivent dans la continuité de la démarche de satisfaction des multiples besoins du consommateur algérien et en parfait accord avec le décret exécutif n°15-114 du 12 mai 2015, relatif aux conditions et aux modalités d'offres en matière de crédit à la consommation. Le partenariat s'étend également sur la nouvelle formule

Leasing (crédit-bail), dont le lancement est prévu au début de l'année 2017. Il s'agit d'une assurance insolvabilité financement leasing destinée à une gamme de clientèle professionnelle. Dans la même lignée, une troisième convention a été signée entre les deux parties et qui a pour objet d'assurer la couverture des matériels confiés, par AGB à sa clientèle professionnelle, dans le cadre d'un contrat de leasing (crédit-bail). L'objectif de cette collaboration est de proposer aux consommateurs algériens des solutions de financement et d'assurance sur mesure ainsi que des services innovants sur la place bancaire à des tarifs très avantageux.

Gulf Bank Algeria (AGB) dans sa stratégie de développement local mobilisera tous ses moyens, réseaux d'agences et structures centrales pour répondre au mieux aux besoins de ses clients et pour rester le vecteur de l'expansion de l'économie nationale. Gulf Bank Algeria est une banque commerciale de droit algérien, filiale de Burgan Bank Group et membre d'un des plus éminents groupes d'affaires du Moyen-Orient KIPCO «Kuweit Projects Company», AGB dispose aujourd'hui d'un réseau de 61 agences dans plus de 42 wilayas, et propose une gamme très étendue de produits bancaires, que ce soit le financement conventionnel ou conforme aux préceptes de la Charia (crédit Morabaha).

REGIONS

42 milliards de DA pour parachever la réhabilitation de la capitale

Source : El Moudjahid

De passage hier à l'émission « Invité du matin », diffusée par la Chaîne 1 de la radio algérienne, M. Abdelkrim Bennour, P/APW d'Alger et membre participant dans l'instance Euro-Méditerranéenne des territoires et des

viles, a annoncé qu'une enveloppe de 42 milliards de dinars a été consacrée pour 2017 au parachèvement du plan stratégique de réhabilitation et de modernisation de la capitale (2012-2035). Il a ensuite précisé que le montant de cette contribution, actuellement à l'étude au niveau de l'APW d'Alger, se subdivise en deux : la première partie concerne la gestion et porte sur un montant de 26 milliards de DA (61,36%), tandis que la deuxième, qui sera réservée à l'équipement et l'investissement, s'élève à 15 milliards (soit 36,94%).

L'hôte de la Chaîne 1 devait ajouter que l'augmentation du budget de 10 milliards de dinars a instauré une nouvelle dynamique au niveau de la wilaya, du fait que le budget participe à l'amélioration du cadre de vie dans la capitale, eu égard aux divers projets réalisés et ceux encore en voie de l'être comme « La promenade des Sablottes », le plan de développement du transport ferroviaire et les grandes opérations de relogement, effectuées dernièrement.

Dans ce contexte, il a indiqué que les opérations de déménagement et d'éradication des bidonvilles ont contribué au règlement de nombreux problèmes rencontrés par le plan stratégique de réhabilitation et de modernisation de la capitale, à travers la récupération d'importants terrains d'assiette, qui ont servi ensuite à l'implantation de projets stratégiques comme la réalisation de logements sociaux de types LSP et LPP.

Abordant ensuite l'intégration du projet Dounia Park, dans le plan de gestion de la capitale, M. Bennour a annoncé que le Premier ministre a procédé dernièrement à l'affectation de la gestion et la réhabilitation de ce parc aux services de la wilaya d'Alger, ajoutant qu'une enveloppe de 1,2 milliard de dinars a été attribuée au plan stratégique de la capitale,

au titre de la première tranche, afin de réhabiliter cet espace de détente et de loisirs, l'été prochain.

Concernant la ville nouvelle de Sidi Abdellah, inaugurée dernièrement par le Président de la République, Abdelaziz Bouteflika, le P/APW d'Alger a indiqué que cette ville qui s'apprête à livrer les clés de 2.000 logements de type social promotionnel, dispose de toutes les caractéristiques d'une ville moderne et intelligente.

Le 2ème salon international des dattes à Biskra du 19 au 20 décembre

Source : Algérie Eco

220 participants sont attendus à la deuxième édition du Salon international des dattes, prévu du 17 au 20 décembre courant à Biskra, a indiqué mardi Abdelmadjid Khobzi, membre du comité d'organisation.

Des producteurs de dattes et leurs dérivés, issus de l'ensemble des wilayas phéniciennes, ainsi que des industriels nationaux et étrangers, fournissant divers engins et produits en rapport avec cette agriculture, prendront part à cette manifestation économique, a précisé la même source. Des représentants de diverses ambassades étrangères en Algérie ont été également conviés à cette deuxième édition.

Outre une exposition des différentes qualités de dattes de leurs produits dérivés, ainsi que le matériel utilisé dans leur production, le salon verra la présentation de communications notamment sur les avantages accordés par l'Etat aux opérateurs désireux de se lancer dans l'exportation de ce fruit et les voies d'accès aux marchés internationaux, a indiqué M. Khobzi.

Le salon se veut un « espace de promotion de la datte algérienne et de recherche des opportunités de développement de la filière agroalimentaire nationale », selon ses organisateurs.

Cette manifestation, qui se tiendra à l'école régionale des sports olympiques, est organisée par la chambre du commerce et d'industrie, CCI-Ziban, la Chambre algérienne du commerce et d'industrie et la Société algérienne des foires et exportations (Safex).

Concession de forêts récréatives à des investisseurs privés

Source : Liberté

Les pouvoirs publics envisagent d'intégrer certaines forêts dites récréatives dans le circuit économique. Ainsi dans la wilaya d'Aïn Témouchent, les commissions ad hoc des wilayas, créées à la faveur de l'arrêté interministériel du 3 juillet 2013, examinent des demandes d'octroi de l'autorisation d'usage pour les forêts récréatives.

Le terme "usage" est, dans ce contexte, un véritable euphémisme, puisqu'il s'agit de concessions, pures et simples, attribuées au profit d'investisseurs privés, suivant un cahier des charges bien défini pour leur aménagement, leur équipement en infrastructures de détente, de loisirs et de services. Selon la nouvelle politique du ministère de l'Agriculture, du Développement rural et de la Pêche, la démarche permettra de valoriser ces espaces dans le cadre de l'éco-tourisme qui sera considéré comme une ressource financière aussi bien pour le Trésor public que pour le budget des collectivités locales mais aussi pour absorber la main-d'œuvre en chômage.

Pour l'heure, la Conservation des forêts de la wilaya d'Aïn Témouchent (exemple illustratif) a recensé quatre forêts qui peuvent potentiellement s'intégrer dans le projet. Il s'agit de celle de Camerata (Sidi-Safi), de Rachgoun (Béni Saf), de Aïn El-Arba ainsi que celle de Sidi-Ali-Cherif (Chentouf).